

ayant une expérience syndicale, extension éventuelle du champ des détachements à des entreprises nationalisées.

7 - Dix années après sa création, il me semble que l'idée d'un Colloque International dont il conviendrait de définir avec soin le thème est une manifestation que l'IRES a scientifiquement la maîtrise d'organiser et qui est de nature à ajouter à son autorité. Demeure la question de son financement.

\* \*  
\*

L'examen rétrospectif auquel le Bureau m'a demandé de me livrer me paraît présenter bien des lacunes, et surtout n'avoir d'intérêt que s'il permet une réflexion prospective visant, à partir des acquis indiscutables de l'IRES, à les défendre efficacement, à faire progresser encore les différentes dimensions qui constituent le champ de son activité et dans le respect des caractères fondamentaux que lui ont donnés ses fondateurs.

## L'ÉVALUATION À L'IRES

Jacques Freyssinet

La définition même de l'IRES pose le problème des conditions d'évaluation de son activité : il est un institut de recherche "au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs". Cet énoncé ne conduit en rien à nier la nécessité d'une évaluation ; une telle démarche s'impose pour tout organisme qui se voit affecter des ressources au service d'objectifs explicites. Mais la spécificité de l'IRES requiert une réflexion sur la nature des procédures d'évaluation adéquates à la fonction qu'il assure et aux conditions dans lesquelles il l'exerce.

Nous présentons une première analyse qui tente de capitaliser l'expérience acquise au cours des dix premières années de fonctionnement de l'Institut.

### I - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Une formulation schématique permet de poser le problème central du dualisme nécessaire de l'évaluation. Cependant l'insuffisance de cet énoncé est manifeste : adapté à l'évaluation des produits, il est inopérant pour l'évaluation des processus. Nous le présentons donc comme point de départ avant de montrer la nécessité de le dépasser.

#### A - LE DUALISME NÉCESSAIRE DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

1. La création d'une activité de recherche organisée, en particulier d'une institution de recherche, répond toujours initialement à des **besoins** exprimés par des institutions ou des acteurs sociaux **extérieurs à la sphère de la recherche**<sup>1</sup> ; dans ce but, sont mises en oeuvre des procédures spécifiques soumises à des critères de validité progressive-

(1) Ceci est vrai dans le domaine de la recherche appliquée qui nous concerne ici. Une formulation différente serait nécessaire pour la recherche fondamentale.

ment élaborés par la communauté scientifique. Une tension résulte nécessairement de l'articulation de ces deux logiques.

Sous le premier aspect, c'est-à-dire la réponse à des besoins d'origine "externe", la position de l'IRES n'est pas spécifique. Ce qui fait son originalité, c'est la définition de la "demande" : elle est exprimée par les organisations syndicales représentatives des salariés. Tout organisme de recherche, avec des modalités diverses selon le caractère plus ou moins fondamental ou appliqué, marchand ou non-marchand de la recherche, est soumis à la même logique. Refuser cette composante "extra-scientifique" dans la définition des finalités de la recherche serait revendiquer une logique de la "tour d'ivoire" des chercheurs <sup>2</sup>.

Sous le second aspect, celui des procédures de validation des travaux, l'IRES rencontre un problème commun à toutes les activités de recherche : la définition des critères de scientificité, tout spécialement dans le domaine des sciences sociales, est l'objet de conflits théoriques radicaux. Il n'existe pas de normes qui soient acceptées par tous ; chaque système théorique est, dans une certaine mesure, porteur de ses propres critères d'évaluation. Deux conséquences en résultent :

- d'une part, l'évaluation doit avoir un caractère pluraliste et contradictoire ; elle doit elle-même pouvoir être soumise à une discussion critique ;
- d'autre part, l'évaluation ne doit pas porter sur le choix des problématiques et des hypothèses ou sur le contenu des conclusions de la recherche ; elle porte sur la cohérence interne de la démarche (hypothèses - champ - sources - méthode - raisonnement) et sur la rigueur méthodologique ; elle mesure l'apport en connaissances nouvelles contrôlables sans avoir à trancher sur la pertinence des choix théoriques.

À l'évidence, les solutions sont toujours imparfaites mais ici encore la difficulté n'est pas spécifique à l'IRES.

2. Selon cette logique, un premier **partage des responsabilités** pourrait être esquissé :

- aux organisations syndicales de définir leurs besoins et, sous cet aspect, d'apprécier l'utilité et la pertinence des projets qui leur sont proposés ;
- aux chercheurs ensuite de déterminer les hypothèses et les méthodes qui leur permettent, selon les critères de leur profession, de répondre aux besoins exprimés ; sur cette base, ils réalisent les re-

cherches et en présentent les résultats dans les conditions d'indépendance qu'exige leur déontologie ;

- aux organisations syndicales enfin d'apprécier l'utilité des travaux réalisés et de déterminer l'usage qu'elles en feront dans le cadre de leur propre réflexion.

## B - ÉVALUATION DES PRODUITS ET ÉVALUATION DES PROCESSUS

Cette première formulation offre de grands avantages de simplicité et de sécurité ; elle définit un processus séquentiel où chacun est maître dans son domaine. Appliquée à la lettre, elle aurait cependant pour effet d'éliminer une caractéristique essentielle du projet de l'IRES : celui d'expérimenter des formes de coopération entre syndicalistes et chercheurs tout au long du processus de recherche.

La fonction de l'IRES ne s'exerce pas selon la logique d'une relation de client à fournisseur, d'offre et de demande. L'activité de recherche ne se mesure pas seulement à ses produits ; elle est tout aussi féconde par les processus qu'elle met en oeuvre. Donnons-en quelques illustrations :

- les chercheurs, à la fois par leur fonction de "veille scientifique" et par l'intérêt non-exclusivement "scientifique" qu'ils portent aux problèmes du travail et des travailleurs, ont pour responsabilité non seulement de répondre à des demandes mais aussi d'attirer l'attention sur des problèmes émergents ou sur des problématiques nouvelles ; ils doivent acquérir une capacité de proposition qui ne sera utile que si elle est alimentée par un dialogue avec les syndicalistes <sup>3</sup> ;
- le choix des hypothèses, des méthodes, des terrains de recherche profite toujours d'un débat entre syndicalistes et chercheurs ; les premiers ont, quant à la pertinence des questions, à la faisabilité des méthodes, à l'accessibilité des terrains une expertise différente et complémentaire de celle du chercheur ;
- la réalisation même de la recherche requiert plus directement encore cette coopération dans de multiples cas ; il ne s'agit pas de réduire les syndicalistes à la fonction passive de fournisseurs d'informations mais de rechercher des synergies entre des modes et des capacités d'analyse qui naissent de pratiques sociales de nature différente ;

(3) Les chercheurs ont à l'IRES une fonction professionnelle et non une fonction militante. Cependant, il y a peu de chances qu'un chercheur accomplisse avec efficacité sa tâche professionnelle s'il n'est pas convaincu de l'utilité ou de la légitimité de celle-ci. Cet énoncé est, dans une certaine mesure, valable pour toutes les professions mais il l'est spécialement pour celles où la mobilisation subjective est un facteur décisif dans la qualité de la production. Ainsi, il faut abandonner la vision d'une neutralité du chercheur par rapport à l'objet ou aux implications de sa recherche ; le problème est autre : vérifier, quelle que soit la problématique, le respect par tout chercheur des exigences de rigueur méthodologique, assurer au sein de l'équipe les conditions d'un débat critique pluraliste.

(2) Il serait tout aussi réducteur de supposer que les chercheurs ne font que répondre à une demande exogène qui s'imposerait à eux. L'expérience montre qu'ils ont conquis, avec des effets positifs et négatifs, un degré non-négligeable d'autonomie y compris pour la définition des finalités de leurs activités.

- le jugement que porte l'organisation syndicale sur les résultats n'est pas seulement d'utilité fonctionnelle ; il porte tout autant sur la pertinence de l'analyse et, ici encore, un débat est fructueux <sup>4</sup> ;
- enfin, si les syndicalistes restent seuls maîtres de l'usage qu'ils font du produit des recherches, celles-ci sont le résultat du travail des chercheurs qui, à ce titre, en assurent la diffusion dans la communauté scientifique selon les règles propres à celle-ci.

Ainsi ce n'est pas le découpage en étapes, alternativement placées sous la responsabilité des syndicalistes ou des chercheurs, qui semble pertinent mais la distinction des rôles ou des statuts dans une coopération qui s'exerce, à des degrés et selon des modalités différentes, tout au long du processus. L'évaluation ne doit donc pas porter seulement sur la qualité du produit mais aussi sur la richesse de ce processus. Elle est rendue de ce fait plus difficile.

Sous cet aspect, le rôle des conseillers techniques, désignés auprès de l'IRES par chacune des organisations syndicales, est central à la fois par leur capacité de suivre les programmes dans toutes leurs étapes et par leur fonction d'interface entre les chercheurs et les organisations syndicales pour organiser les coopérations avec les interlocuteurs pertinents selon la nature des problèmes posés.

Nous ne prétendons pas faire du schéma qui vient d'être tracé une description réaliste du fonctionnement quotidien de l'IRES. La question est de savoir si, d'une part, il traduit correctement les aspects les plus novateurs de dix années d'expérience et si, d'autre part, il exprime un projet dont chacun, dans la mesure du possible, souhaite se rapprocher.

## II - LES PROCÉDURES D'ÉVALUATION

En respectant une distinction classique, nous examinerons successivement les procédures d'évaluation internes et externes : une institution de recherche doit disposer d'outils pour apprécier son propre fonctionnement ; elle doit aussi, parce qu'elle mobilise les ressources de la collectivité et parce que la recherche est, en partie, un "bien public" accepter de se soumettre à une évaluation de l'extérieur <sup>5</sup>. Les statuts de l'IRES rendent parfois délicate cette distinction entre l'interne et l'externe.

(4) Les analyses présentées par chacune des organisations syndicales au terme des "Dossiers" publiés par l'IRES en fournissent une bonne illustration.

(5) A titre d'illustration, nous avons tenté l'inventaire, dans l'annexe 1, de l'ensemble des procédures, directes ou indirectes, d'évaluation mises en oeuvre à l'occasion d'un projet de recherche spécifique.

## A - ÉVALUATION INTERNE

### 1. L'activité interne de l'IRES

#### *Évaluation des programmes de recherche*

Elle se réalise par deux mécanismes qui opèrent au niveau de la présentation des projets, puis des produits ainsi que, le cas échéant, à certaines étapes intermédiaires d'avancement des travaux :

- d'une part, une évaluation est opérée par les représentants des organisations syndicales siégeant au Bureau et au Conseil d'Administration ; elle est complétée par la discussion régulière des travaux entre chercheurs et conseillers techniques ainsi que par l'expression du point de vue des organisations syndicales dans les Dossiers publiés par l'IRES ;
- d'autre part, les personnalités scientifiques expriment leur appréciation tant au Conseil d'Administration que lors des séances de travail qui les réunissent avec les chercheurs.

#### *Évaluation des chercheurs*

Depuis 1990 a été mise en place une procédure trisannuelle d'évaluation individuelle des chercheurs salariés de l'IRES (cf. annexe 2). Elle comprend :

- deux rapports sur les travaux réalisés par deux personnalités scientifiques,
- deux rapports sur la contribution du chercheur à l'activité de l'IRES établis par le directeur et le directeur-adjoint chargé de la recherche.

Ces rapports sont écrits, communiqués aux chercheurs et discutés avec eux <sup>6</sup>.

### 2. L'activité de l'Agence d'Objectifs

Les recherches réalisées dans ce cadre répondent aux besoins spécifiques de chaque organisation syndicale, seule responsable de leur définition, et réalisées par des chercheurs ou des équipes de recherche librement choisies par cette organisation. L'évaluation relève donc d'abord de l'organisation concernée qui l'opère selon les modalités qu'elle définit <sup>7</sup>.

(6) Cette procédure ne s'applique pas aux chercheurs mis à disposition de l'IRES par diverses administrations puisqu'ils sont déjà soumis aux procédures définies par celles-ci pour leurs propres agents.

(7) A titre d'illustration nous faisons figurer en annexe 3 une grille de lecture préparée, à la demande d'une organisation syndicale, pour l'aider à apprécier la qualité des projets présentés par des chercheurs dans le cadre de l'Agence d'Objectifs.

Cependant deux mécanismes s'y ajoutent.

D'une part, chaque année une séance de travail réunit, pour chacune des organisations, leurs représentants avec le directeur de l'IRES et les personnalités scientifiques qu'elles ont choisies. L'objet est de discuter tout à la fois des projets qui seront présentés au Conseil d'Administration et des travaux achevés dans l'année. L'expérience a montré l'utilité de ce travail régulier pour l'élaboration de critères de base définis en commun.

D'autre part, le fait que les rapports de recherche soient communiqués à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et disponibles auprès des organisations syndicales exprime une volonté de "socialisation" des produits de la recherche et, par le fait même, l'acceptation qu'elles soient soumises au jugement de tous.

## B - ÉVALUATION EXTERNE

Il n'existe pas de procédure globale d'évaluation externe de l'IRES mais trois mécanismes différents y contribuent.

En premier lieu, quatre représentants de l'Etat siègent au Conseil d'Administration. Destinataires de tous les travaux, ils peuvent en juger la qualité et s'assurer que l'Institut remplit les fonctions que définissent ses statuts.

En second lieu, l'IRES intervient dans le domaine de la recherche contractuelle. Les projets et les rapports qu'il présente <sup>8</sup> sont donc dans la plupart des cas soumis dans ce cadre à évaluation scientifique (par exemple, comités d'appel d'offre avec rapporteurs).

Enfin, les chercheurs de l'IRES participent aux activités de la communauté scientifique : présentation de contributions dans des colloques et conférences, publications dans des revues ou des ouvrages collectifs, etc. L'IRES établit régulièrement la liste des travaux de ses chercheurs qui ont fait l'objet d'une telle "validation externe" (à titre d'exemple, nous donnons en annexe 5 la liste correspondant à l'année 1992).

Au total, la spécificité de l'IRES ne crée pas d'obstacles au principe de l'évaluation et ne conduit pas à donner à celle-ci un caractère purement formel. En revanche, une difficulté réelle naît de la multiplicité des critères légitimes et donc des procédures d'évaluation. C'est au Conseil d'Administration qu'il appartient d'en faire la synthèse ; sa composition rend possible la confrontation de plusieurs logiques. La publicité donnée à la totalité des travaux achevés crée les conditions d'une évaluation externe par la communauté scientifique.

(8) Cf. annexe 4.

## ANNEXE 1

### L'ÉVALUATION COMME PROCESSUS CONTINU : L'EXEMPLE DE LA RECHERCHE COMPARATIVE FRANCE-ALLEMAGNE SUR LA REPRÉSENTATION DES TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE

Le cas présenté n'est pas représentatif ; il est au contraire exceptionnel puisque la nature et le mode d'organisation et de financement de la recherche ont conduit à multiplier les étapes et les modalités de l'évaluation.

Nous avons donc un inventaire quasi-exhaustif des procédures d'évaluation utilisées pour des recherches de l'IRES <sup>9</sup>. Dans la plupart des cas, une fraction seulement de ces procédures sont mises en oeuvre pour une recherche déterminée.

#### 1. GENÈSE DU PROJET

a) Le projet "représentation des travailleurs dans l'entreprise : comparaison France-Allemagne" est l'un des cinq projets spécifiques retenus lors de l'élaboration du "Programme scientifique à moyen terme de l'IRES (1989-1994) :

- ce programme a été progressivement mis au point au sein de l'équipe (chercheurs et conseillers techniques) au cours d'un travail d'élaboration étalé sur plusieurs mois (fin 1988 - début 1989) ;
- le programme a été discuté au cours d'une journée de travail avec des personnalités scientifiques du Conseil d'Administration ;
- il a été approuvé après discussion par le Bureau, puis le Conseil d'Administration (29 juin 1989).

b) Le financement du projet a été permis par des contrats passés d'une part, avec les Communautés Européennes (DGV), d'autre part, du côté français, avec le ministère du Travail (SES) et le ministère de la Recherche (Département HTT). Dans les trois cas, une expertise du projet a été opérée par les bailleurs de fonds.

c) Avant la mise en route de la première phase des enquêtes de terrain, un colloque IRES-WSI a réuni pendant deux jours à Bruxelles les chercheurs des deux instituts, des syndicalistes des deux pays et des experts extérieurs pour une discussion de la problématique et des

(9) Ce projet a été réalisé en coopération avec le W.S.I. (Institut de recherche du DGB). Nous ne mentionnons pas ici les procédures d'évaluation que celui-ci a mis en oeuvre pour son compte propre.

hypothèses, des premières analyses et de la méthodologie d'enquête (cf. *La Lettre de l'IRES*, n° 2, janvier 1990).

Trois articles (respectivement de Patrick Hassenteufel, François Sellier et Udo Rehfeldt) publiés dans un "Spécial France-RFA", *La Revue de l'IRES*, n° 3, printemps 1990, présentent une partie des matériaux élaborés à l'occasion de ce colloque.

## 2. LA PREMIÈRE PHASE D'ENQUÊTES DE TERRAIN

a) Réalisée au troisième trimestre 1990 et au premier semestre 1991, l'enquête monographique auprès de six entreprises, allemandes et françaises, a fait l'objet d'un ensemble de documents qui ont été présentés et discutés :

- en premier lieu, lors d'un colloque IRES-WSI de deux journées à Strasbourg en décembre 1991 réunissant à nouveau chercheurs, syndicalistes et experts extérieurs mais avec, de plus, les représentants (directions du personnel et représentants des travailleurs) des entreprises concernées (cf. *La Lettre de l'IRES*, n° 10, janvier 1992).
- en second lieu, lors de la réunion annuelle des chercheurs avec les personnalités scientifiques du Conseil d'Administration (décembre 1991), deux personnalités scientifiques ont été chargées de rapporter sur le dossier, pour introduire une évaluation scientifique.

Deux articles de *La Revue de l'IRES*, n° 8, hiver 1992 (Christian Dufour, Patrick Hassenteufel, Adelheid Hege) fournissent les résultats essentiels de la première phase.

b) Simultanément, les résultats ont fait l'objet de présentations externes et ont été soumis ainsi à l'évaluation de la communauté scientifique et des acteurs sociaux :

- Christian Dufour, "Les instances de représentation des salariés en France et en RFA", Communication au 3<sup>ème</sup> séminaire sur les relations de travail en Europe, Florence, mai 1991 ;
- Christian Dufour et Patrick Hassenteufel, présentation des résultats lors d'une réunion-débat organisé par le Service des Etudes et de la Statistique (ministère du Travail), avril 1992 ;
- Adelheid Hege, "Syndicalisme et entreprise : évolutions et contradictions", Table-ronde sur le syndicalisme dans l'entreprise, Institut National du Travail, juin 1992 ;
- Adelheid Hege, Christian Dufour, "La représentation syndicale en quête de sa légitimité", contribution au congrès de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française, juillet 1992.

## 3. DEUXIÈME PHASE D'ENQUÊTES SUR LE TERRAIN ET RÉSULTATS FINALS

Les hypothèses et la méthode de la deuxième tranche d'enquêtes ont été discutées lors du colloque de Strasbourg mentionné plus haut.

Les enquêtes ont été réalisées au cours de l'année 1992. Des résultats provisoires ont été présentés lors des 4<sup>èmes</sup> journées sur l'Europe Sociale organisées en octobre 1992 par le ministère du Travail sur le thème "Convergence des modèles sociaux européens ?".

Les résultats définitifs seront soumis à une procédure d'évaluation globale dont les modalités restent à définir. Le rapport final sera, en principe, publié par le ministère du Travail à la Documentation française.

Enfin, les chercheurs ont été invités à présenter et discuter leurs travaux lors d'une dizaine de réunions décentralisées avec des syndicalistes et des élus des instances de représentation des travailleurs.

Ainsi les procédures adoptées combinent-elles :

- évaluation ex ante, évaluation d'accompagnement, évaluation ex post ;
- évaluation interne et évaluation externe ;
- évaluation par les acteurs sociaux et évaluation par la communauté scientifique.

Cependant il faut souligner que la préoccupation d'évaluation se combine de manière indissociable à d'autres objectifs :

- dans l'évaluation ex ante et d'accompagnement le souci d'intéresser et de mobiliser les acteurs, donc de légitimer la recherche est toujours présent, de même que celui de tirer parti de leurs informations et de leurs analyses ;
- dans l'évaluation ex post externe, les objectifs de diffusion des résultats, donc de promotion de la recherche, ne peuvent être ignorés.

L'important, à nos yeux, est que dans tous les cas les conditions d'un débat critique soient préservées.

\* \*

## ANNEXE 2

ÉVALUATION DES CHERCHEURS  
(extrait d'une décision du bureau)

Au cours du premier semestre, après discussion avec les déléguées du personnel, le Bureau a adopté un certain nombre de dispositions nouvelles pour la détermination des carrières au sein de l'IRES.

En ce qui concerne en particulier les chercheurs, il a été décidé, qu'outre la progression à l'ancienneté, commune à tous les salariés, ils pourraient bénéficier de deux augmentations de 10 % au terme de périodes de trois ans, ce qui revient à créer une carrière avec trois échelons, parcourus normalement en neuf ans. Cette progression est toutefois conditionnée à une évaluation du chercheur concerné. Il nous a en effet semblé indispensable, tant dans l'intérêt de l'IRES que dans celui du chercheur, qu'une procédure codifiée et transparente permette de mesurer la qualité du travail fourni. Le Bureau a retenu la proposition suivante :

*"Pour décider de l'avancement, l'évaluation est assurée :*

- *d'une part, par deux rapports sur les travaux des chercheurs, réalisés par des personnalités scientifiques du Conseil d'Administration (dans des cas exceptionnels où la spécialisation du chercheur l'exigerait, il pourra être fait appel à une personnalité extérieure à l'IRES) ;*
- *d'autre part, par deux rapports rédigés par le directeur et le directeur adjoint chargé de la recherche, portant sur la contribution du chercheur au programme scientifique de l'IRES.*

*Ces rapports sont communiqués au chercheur concerné qui peut demander à en discuter avec leurs auteurs".*

\* \*

## ANNEXE 3

DOCUMENT DE PRÉSENTATION D'UN PROJET  
DE RECHERCHE POUR L'AGENCE D'OBJECTIFS  
(canevas fourni à titre illustratif,  
chaque organisation définissant ses propres règles)

## 1. LE CONTENU DE LA RECHERCHE

- Présentation en quelques lignes de l'**objet central** de la recherche ; comment se relie-t-il à des débats ou à des enjeux sociaux dans lesquels le mouvement syndical est impliqué ?
- Explicitation de la **problématique** et des **hypothèses**.

On prendra soin d'énoncer les questions auxquelles la recherche se propose de répondre et les hypothèses adoptées au départ de telle sorte qu'il soit possible d'évaluer, au terme de la recherche, dans quelle mesure il a été répondu aux questions posées et dans quelle mesure les hypothèses retenues ont été validées ou invalidées.

Si la recherche s'appuie sur une problématique théorique déterminée, on explicitera les références par une brève bibliographie.

- Définition du **champ** de la recherche
  - délimitation des phénomènes qui constitueront l'objet spécifique de la recherche (production d'une information originale) et que l'on distinguera des phénomènes connexes pour lesquels on s'appuiera sur une information déjà existante et accessible ;
  - définition de la période de temps sur laquelle portera la recherche et justification, théorique ou pratique, des bornes retenues ;
  - délimitation de l'espace de la recherche : population, zone géographique, catégorie professionnelle, etc.

## 2. MÉTHODES DE TRAVAIL

- Inventaire des travaux déjà réalisés par d'autres équipes ou chercheurs dans le domaine retenu (bibliographie).
- Les **sources** d'information : description précise après vérification de l'accessibilité (sources statistiques, archives, ...) et de l'accord des institutions détentrices de l'information primaire ou susceptibles d'autoriser l'accès aux personnes qui fourniront l'information (questionnaires, entretiens, ...).
- Les **méthodes de traitement** de l'information.

Expliciter, selon la nature de la recherche, les techniques qui seront utilisées :

- mode de définition, taille, représentativité de l'échantillon,
  - techniques statistiques utilisées,
  - techniques d'analyse de textes ou d'analyse du discours,
  - méthodes de dépouillement d'archives ou de traitement de la documentation,
  - procédure de réalisation de monographies, etc.
- Le projet se situant dans une problématique de **coopération syndicats-recherche**, on précisera les modalités de cette coopération :
    - existe-t-il un comité de pilotage de la recherche (composition, méthodes de travail) ?
    - la recherche s'appuie-t-elle sur les informations, les expériences, les analyses émanant de syndicalistes, de structures syndicales, d'instances de représentation des travailleurs ?
    - des syndicalistes seront-ils associés à la réalisation de la recherche et selon quelles modalités ?

### 3. RESSOURCES ET PROGRAMME DE TRAVAIL

- Nom et références professionnelles du responsable scientifique de la recherche et des chercheurs en indiquant, pour chacun, le nombre de mois-chercheurs qu'il consacrera au projet et, le cas échéant, la liste de ses travaux et publications.
- Le projet s'inscrit-il dans le cadre d'un programme plus vaste de l'équipe ou des chercheurs concernés ; si oui, préciser le contenu de ce programme et l'état des recherches réalisées, en cours ou programmées.
- Le projet implique-t-il une coopération avec d'autres équipes ou d'autres organismes, français ou étrangers ; préciser la nature et les modalités de cette coopération.
- Coûts de la recherche détaillés :
  - frais de personnel : mois-chercheurs x taux de rémunération,
  - coûts d'acquisition et de traitement de l'information,
  - frais de mission,
  - frais administratifs (dont coût de reproduction des résultats), etc.
- Préciser les éventuels financements extérieurs complémentaires.

### 4. LES PRODUITS ET LE CALENDRIER DE LA RECHERCHE

- Est-il prévu de produire des résultats intermédiaires : de quelle nature et à quelles échéances ? Pour quel usage : discussion par le comité de pilotage, sollicitation d'avis extérieurs ... ? Le cas échéant,

préciser le découpage de la recherche en phases successives et les échéances correspondantes.

- Quels types de produits sont envisagés sur la base du rapport final :
  - proposition d'articles pour la Revue de l'IRES, pour d'autres revues ;
  - documents destinés à l'information ou à la formation pour l'organisation syndicale ;
  - le rapport s'inscrit-il dans la réalisation d'un travail de type universitaire (mémoire, thèse, ...) ; le cas échéant en préciser la nature et indiquer le nom du directeur de recherche.

\* \*

## ANNEXE 4

## CONTRATS DE RECHERCHE RÉALISÉS PAR L'IRES

- Les activités culturelles, sportives et touristiques des comités d'entreprise - 1983 et 1984 - ministère de la Culture, ministère de la Jeunesse et des sports et ministère du Commerce et de l'artisanat.
- Automatisation et compétitivité - 1986 - Commissariat général du plan.
- Services et compétitivité - 1987 - Commissariat général du plan.
- Introduction des équipements automatisés programmables et négociation syndicale - 1988 - ministère de la Recherche et ANACT.
- Changements techniques et stratégies de localisation internationale - 1988 - ministère de l'Industrie (Observatoire des stratégies industrielles).
- Epargne et pensions de retraite : vers une comparaison internationale - 1989 - Commissariat général du plan.
- Institutions représentatives des salariés dans l'entreprise : comparaison France-Allemagne - 1989, 1990, 1991 et 1992 - Communautés européennes, ministère du Travail et ministère de la Recherche.
- La modernisation des entreprises : une comparaison franco-soviétique (en coopération) - 1990 et 1991 - ministère de la Recherche.
- Les cadres de la fonction conseil - 1990 - ministère de la Recherche et APEC.
- Les instances de représentation du personnel et le problème des salariés peu qualifiés : comparaison internationale 1990 et 1993, ministère de la Recherche et Communautés européennes.
- L'emploi dans les industries du secteur textile - habillement - 1991 - ministère du Travail et Observatoire européen de l'emploi.
- Les régimes privés et autres régimes non publics de retraite en France - 1992 - Observatoire des retraites et OCDE.
- La fonction organisation en entreprise - 1992 - ANACT.
- Les institutions représentatives des salariés dans l'entreprise : comparaison avec l'Italie et le Royaume-Uni - 1992 et 1993 - ministère du Travail et Communautés européennes.
- Identification et efficacité de la relation de conseil aux entreprises - 1992 - Commissariat général du plan.
- Les retraites complémentaires : acteurs, enjeux, perspectives - colloque international - 1993 - Observatoire des retraites, Communau-

tés européennes, Commissariat général du plan, MIRE (ministère du Travail et ministère des Affaires sociales).

- Les déterminantes de l'embauche des demandeurs d'emploi par les entreprises - 1993 - CNRS et ANPE.
- Comparaison des processus d'insertion des jeunes ouvriers et employés en France et aux Etats-Unis - 1993 - (Direction interministérielle à l'insertion des jeunes).

\* \*

## ANNEXE 5

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE  
L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE DE L'IRES

L'activité scientifique de l'IRES est définie par un programme à moyen terme (1989-1994) approuvé par son Conseil d'Administration. Les projets sont discutés et les résultats évalués au cours d'une journée de travail tenue chaque année avec les personnalités scientifiques du Conseil d'Administration. Les résultats sont présentés dans les publications de l'IRES :

- La Revue de l'IRES (trois numéros par an),
- Chronique Internationale (bimestriel),
- Les documents de travail de l'IRES,
- Les dossiers de l'IRES (dont les plus récents ont été publiés aux Editions Dunod).

Toutefois, comme pour tout organisme de recherche, la qualité des travaux ne peut être appréciée uniquement par des mécanismes d'évaluation interne. Nous proposons donc, ci-après, un inventaire des indicateurs de reconnaissance par l'extérieur de l'activité scientifique de l'IRES :

- conventions de recherche,
- contributions à des colloques, séminaires, conférences, ...
- publications dans des Revues, contributions à des ouvrages, ...
- reproductions de publications de l'IRES par d'autres supports.

On en trouvera la liste ci-après, par ordre alphabétique des auteurs qui sont tous chercheurs à l'IRES, sauf indication contraire en cas de coopération avec des auteurs extérieurs. Ce relevé porte sur l'année 1992.

apROBERTS, Lucy et Emmanuel REYNAUD

*Les systèmes de retraite à l'étranger : Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni*, IRES, 1992, ouvrage publié avec le financement de l'Observatoire des Retraites.

BERNARD, P.Y. et Florence LEFRESNE (IRES)

"Contrats emploi-solidarité : diversité des formes d'utilisation", *Travail et Emploi*, n° 52, février 1992, et "Les contrats emploi-solidarité : modes d'emploi", *La Lettre d'Information* du Centre d'Etudes de l'Emploi, n° 23, mars 1992.

DEUBNER, Christian, Udo REHFELDT (IRES), et Frieder SCHLUPP

"Franco-German Economic Relations within the International Division of Labour : Interdependence, Divergence or Structural Dominance ?", in William D. GRAF (ed.), *The*

*Internationalization of the German Political Economy*, St Martin's Press, New-York, 1992.

DUFOUR, Christian, Adelheid HEGE, et Patrick HASSENTEUFEL

Les instances de représentation des travailleurs dans l'entreprise - Comparaison France-Allemagne, en coopération avec le Wirtschaft und Socialwissenschaftliches Institut (D.G.B.), convention de recherche avec les Communautés Européennes, le ministère du Travail et le ministère de la Recherche, 1989-1993.

DUFOUR, Christian et Catherine VINCENT

La formation des adultes peu qualifiés. Le rôle des instances de représentation des salariés : comparaison internationale, Convention de recherche avec le ministère de la Recherche (Département Homme, Travail, Technologie), 1990-1993.

DUFOUR, Christian et Catherine VINCENT

Coopération avec le Service des Etudes et de la Statistique du ministère du Travail pour une enquête sur les élus des Comités d'Entreprise, 1991-1993.

FREYSSINET, Jacques

Rapport national sur la France au Séminaire International du National Institute for Advanced Studies sur "Comparative Labour Institutions and Contracts", Leiden, janvier 1991, à paraître aux éditions Elsevier Science Publishers (North Holland), 1992.

FREYSSINET, Jacques

Responsabilité du volet "Gestion de l'emploi par les firmes" dans le cadre d'une convention de recherche sur "La modernisation des entreprises - Comparaison France-URSS", ministère de la Recherche, 1990-1993.

FREYSSINET, Jacques

Rapport introductif et synthèse des travaux des ateliers du Colloque "Agir contre le chômage de longue durée", organisé par le ministère du Travail, publié dans : *Le chômage de longue durée : comprendre, agir, évaluer*, Editions TEN-MIRE-SYROS, 1992.

FREYSSINET, Jacques

"Pour une prospective des métiers et des qualifications", *Education-Economie*, n° 16, septembre 1992.

FREYSSINET, Jacques

*Diversité des systèmes de régulation sociale : divergence ou convergence des évolutions économiques et sociales*, Contribution aux 4<sup>èmes</sup> Journées de l'Europe Sociale, ministère du Travail (SES), 8-9 octobre 1992.

FREYSSINET, Jacques

"La gestion de l'emploi par les firmes : des typologies aux modèles", INRA, Economie et Sociologie rurales, *Actes et Communications*, n° 9, septembre 1992.

FREYSSINET, Jacques

"Le chômage de longue durée : une irrésistible ascension ?", *La Revue de l'IRES* n° 8, hiver 1992, reproduit dans *Problèmes Economiques*, n° 2283, 8 juillet 1992.

FREYSSINET, Jacques

"Ressources humaines, rapports de travail et compétitivité", publié sous le titre : "Capital humain : l'enjeu social", *Epargne et Finance*, n° 3/4 1992.

FREYSSINET, Jacques

"Los mecanismos de creación y destrucción de empleo" pp.164-179 in *Encuentros Internacionales de Expertos en Formación y Empleo*, Ayuntamiento de Vitoria-Gasteiz, 243 p., 1992.

FREYSSINET, Jacques et Udo REHFELDT

"Syndicalismes en Europe", coordination et contributions pour un numéro spécial de la revue *Le Mouvement Social* à paraître au 1<sup>er</sup> trimestre 1993 et préparé dans le cadre du Séminaire International de l'IRES.

HASSENTEUFEL, Patrick

"L'évolution du syndicalisme en Hongrie : ruptures avec le passé et enjeux de la restructuration économique", communication au 3<sup>ème</sup> Séminaire sur les relations du travail en Europe, Institut Universitaire Européen, Florence, mai 1991, publié dans *Travail et Emploi*, n° 1, 1992.

HASSENTEUFEL, Patrick

"Représentation des médecins et redéfinition de l'action publique (France - RFA - Autriche)", *Revue Politiques et Management Publics*, n° 3, septembre 1992.

HEGE, Adelheid

"Un syndicalisme unique pour deux systèmes sociaux ? Enjeux et perspectives de l'unification syndicale en Allemagne", communication au 3<sup>ème</sup> Séminaire sur les relations du travail en Europe, Institut Universitaire Européen, mai 1991, publié dans *Travail et Emploi*, n° 1, 1992.

HEGE, Adelheid

"Quelle crise syndicale ?", *CFDT Aujourd'hui*, n° 106, septembre 1992.

HEGE, Adelheid et Christian DUFOUR

*La représentation des salariés dans l'établissement. Comparaison France-Allemagne*, Contribution aux 4<sup>èmes</sup> Journées

de l'Europe Sociale, ministère du Travail (SES), 8-9 octobre 1992.

HENRY, Odile

*Evolution de la fonction organisation et histoire de l'Association Française des Organismes Permanents d'Entreprise (1959-1992)*, Convention d'étude avec l'ANACT, 1992 ; à paraître dans un ouvrage collectif publié par l'ANACT.

HENRY, Odile et Catherine SAUVIAT

Les cadres de la fonction conseil : identités et trajectoires professionnelles, Contrat de recherche avec le ministère de la Recherche - Département Hommes-Travail-Technologie, 1990-1993.

HENRY, Odile

"Entre savoir et pouvoir. Les professionnels de l'expertise et du conseil", *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 95, décembre 1992.

HOANG-NGOC, Liem

"Le système non néo-corporatiste français et son secteur public. Récurrence de l'action collective catégorielle et modes de rémunération", *La Revue de l'Economie Sociale*, n° 27-28, 1992 (contribution à la XII<sup>ème</sup> Journée d'Economie Sociale).

HOANG-NGOC, Liem (IRES) et Michel LALLEMENT

"The decentralisation of industrial relation in France : trends toward micro-corporatism ?", *EALE 4th Annual Conference*, Warwrik, septembre 1992.

HUSSON, Michel

"France et Royaume-Uni : dynamique salariale comparée", *La Revue de l'Economie Sociale*, n° 27-28, 1992 (contribution à la XII<sup>ème</sup> Journée d'Economie Sociale).

IRES (DUFOUR Christian, Adelheid HEGE, Agnès MONTALVILLO-REBOUR, Catherine SAUVIAT, Mahrez OKBA, Stéphane BEAUD)

*Syndicalismes - Dynamique des relations professionnelles* (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne, Italie, France), Ed. Dunod, 1992.

LEFREBVRE, Bruno et Michel MOUILLART

"Politiques du logement versus politiques du logement social", *La Revue de l'IRES*, reproduit dans *Problèmes Economiques*, n° 2261, 5 février 1992.

LEFRESNE, Florence

"Young People and Labour Markets : a Comparaison between France and the U.K.", *International Working Party on Labour Market Segmentation*, Cambridge R.U., juillet 1992.

FREYSSINET, Jacques

"La gestion de l'emploi par les firmes : des typologies aux modèles", INRA, Economie et Sociologie rurales, *Actes et Communications*, n° 9, septembre 1992.

FREYSSINET, Jacques

"Le chômage de longue durée : une irrésistible ascension ?", *La Revue de l'IRES* n° 8, hiver 1992, reproduit dans *Problèmes Economiques*, n° 2283, 8 juillet 1992.

FREYSSINET, Jacques

"Ressources humaines, rapports de travail et compétitivité", publié sous le titre : "Capital humain : l'enjeu social", *Epargne et Finance*, n° 3/4 1992.

FREYSSINET, Jacques

"Los mecanismos de creación y destrucción de empleo" pp.164-179 in *Encuentros Internacionales de Expertos en Formación y Empleo*, Ayuntamiento de Vitoria-Gasteiz, 243 p., 1992.

FREYSSINET, Jacques et Udo REHFELDT

"Syndicalismes en Europe", coordination et contributions pour un numéro spécial de la revue *Le Mouvement Social* à paraître au 1<sup>er</sup> trimestre 1993 et préparé dans le cadre du Séminaire International de l'IRES.

HASSENTEUFEL, Patrick

"L'évolution du syndicalisme en Hongrie : ruptures avec le passé et enjeux de la restructuration économique", communication au 3<sup>ème</sup> Séminaire sur les relations du travail en Europe, Institut Universitaire Européen, Florence, mai 1991, publié dans *Travail et Emploi*, n° 1, 1992.

HASSENTEUFEL, Patrick

"Représentation des médecins et redéfinition de l'action publique (France - RFA - Autriche)", *Revue Politiques et Management Publics*, n° 3, septembre 1992.

HEGE, Adelheid

"Un syndicalisme unique pour deux systèmes sociaux ? Enjeux et perspectives de l'unification syndicale en Allemagne", communication au 3<sup>ème</sup> Séminaire sur les relations du travail en Europe, Institut Universitaire Européen, mai 1991, publié dans *Travail et Emploi*, n° 1, 1992.

HEGE, Adelheid

"Quelle crise syndicale ?", *CFDT Aujourd'hui*, n° 106, septembre 1992.

HEGE, Adelheid et Christian DUFOUR

*La représentation des salariés dans l'établissement. Comparaison France-Allemagne*, Contribution aux 4<sup>èmes</sup> Journées

de l'Europe Sociale, ministère du Travail (SES), 8-9 octobre 1992.

HENRY, Odile

*Evolution de la fonction organisation et histoire de l'Association Française des Organismes Permanents d'Entreprise (1959-1992)*, Convention d'étude avec l'ANACT, 1992 ; à paraître dans un ouvrage collectif publié par l'ANACT.

HENRY, Odile et Catherine SAUVIAT

Les cadres de la fonction conseil : identités et trajectoires professionnelles, Contrat de recherche avec le ministère de la Recherche - Département Hommes-Travail-Technologie, 1990-1993.

HENRY, Odile

"Entre savoir et pouvoir. Les professionnels de l'expertise et du conseil", *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 95, décembre 1992.

HOANG-NGOC, Liem

"Le système non néo-corporatiste français et son secteur public. Récurrence de l'action collective catégorielle et modes de rémunération", *La Revue de l'Economie Sociale*, n° 27-28, 1992 (contribution à la XII<sup>ème</sup> Journée d'Economie Sociale).

HOANG-NGOC, Liem (IRES) et Michel LALLEMENT

"The decentralisation of industrial relation in France : trends toward micro-corporatism ?", *EALE 4th Annual Conference*, Warwick, septembre 1992.

HUSSON, Michel

"France et Royaume-Uni : dynamique salariale comparée", *La Revue de l'Economie Sociale*, n° 27-28, 1992 (contribution à la XII<sup>ème</sup> Journée d'Economie Sociale).

IRES (DUFOUR Christian, Adelheid HEGE, Agnès MONTALVILLO-REBOUR, Catherine SAUVIAT, Mahrez OKBA, Stéphane BEAUD)

*Syndicalismes - Dynamique des relations professionnelles* (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne, Italie, France), Ed. Dunod, 1992.

LEFREBVRE, Bruno et Michel MOUILLART

"Politiques du logement versus politiques du logement social", *La Revue de l'IRES*, reproduit dans *Problèmes Economiques*, n° 2261, 5 février 1992.

LEFRESNE, Florence

"Young People and Labour Markets : a Comparaison between France and the U.K.", *International Working Party on Labour Market Segmentation*, Cambridge R.U., juillet 1992.

LEFRESNE, Florence

"Vocational Training Systems and Integration of Young People into the Labour Market : Comparison between the U.K. and France", *EALE 4th Annual Conference*, Warwick, septembre 1992.

LEFRESNE, Florence

"Quelques repères dans l'analyse du chômage de longue durée", Assises de l'insertion de la ville de Valence, 26 novembre 1992.

MOUHOUD, El Mouhoub

*Changement technique et division internationale du travail*, Economica, 1992.

MOUHOUD, El Mouhoub (IRES), E. LE DANTEC, Y. BESANÇON et G. PODEVIN

*L'industrie française du textile-habillement dans la perspective du marché unique européen*, Etude réalisée pour l'Observatoire Européen de l'Emploi par l'IRES avec le CEE, le CEREC et le SES, ministère du Travail, Collection Rapport Travail-Emploi, novembre 1992.

PEYRACHE, Véronique

"L'innovation dans les districts industriels", Document de Travail IRES, reproduit dans *Problèmes Economiques*, n° 2262, 12 février 1992.

REHFELDT, Udo

"La cogestion : origines historiques et dynamiques actuelles du modèle", *Analyses et Documents Economiques*, n° 50, avril 1992.

REHFELDT, Udo

"Après Maastricht : ouverture vers des conventions collectives européennes", *Chronique Internationale*, mars 1992, reproduit dans *Problèmes Economiques*, n° 2284, 16 juillet 1992.

REHFELDT, Udo

*Le syndicalisme européen : de la crise aux nouvelles stratégies*, contribution au 8<sup>ème</sup> Colloque international de la Fondation Feltrinelli, Cortona, 24-25 septembre 1992.

REHFELDT, Udo

*Les sciences politiques et la question de la divergence ou convergence des systèmes de régulation sociale*, Contribution aux 4<sup>èmes</sup> Journées de l'Europe Sociale, ministère du Travail (SES), 8-9 octobre 1992.

REYNAUD, Emmanuel, avec la collaboration de Lucy apROBERTS

*Les régimes privés et autres régimes non-publics de retraite*, rédaction du chapitre "France" d'un ouvrage comparatif préparé par l'OCDE sur Convention avec l'Observatoire des Retraites, 1992.

REYNAUD, Emmanuel

"Affaire MAXWELL et pensions de retraite", *Chronique Internationale*, janvier 1992, reproduit dans *ARRCO Documentation*, n° 92-4.

SAUVIAT, Catherine

"Le conseil : un "marché-réseau", Chap.11 d'un ouvrage collectif à paraître sur *La relation et les marchés des services*, décembre 1992.

SAUVIAT, Catherine

Rapport de synthèse de l'*Atelier Conseil et Services intellectuels*, CGP - Mission d'étude des problèmes de services, septembre 1992.

SAUVIAT, Catherine et Véronique PEYRACHE, avec la collaboration d'Odile HENRY

*Identification et efficacité de la relation conseil-entreprise : une comparaison européenne*. Convention de recherche avec le CGP (appel d'offres "Entreprise"), 1992-1993.

Séminaire "Emploi et Marché du Travail" de l'IRES

"Trois années de croissance forte de l'emploi en France (1988-1990) : quels enseignements ?", Document de travail IRES 1991, reproduit dans *Problèmes Economiques* n° 2270, 8 avril 1992.

\* \*  
\*